



Demande reçue le : \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION INSTALLATION SEPTIQUE Service de l'urbanisme

En vertu de la réglementation, le Service d'urbanisme a **jusqu'à 30 jours pour émettre un certificat, à partir de la date où tous les documents requis en lien avec la demande ont été fournis** par le demandeur.

**Notez qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant d'avoir obtenu un certificat.**

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du requérant : \_\_\_\_\_

Êtes-vous le propriétaire? :  Oui  Non

(si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez joindre le formulaire de procuration à cette demande.)

Adresse municipale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

(si différente de la section précédente)

Numéro de lot : \_\_\_\_\_

(si aucune adresse municipale)

### NATURE DES TRAVAUX

Nouvelle construction

Modification

Remplacement

### INFORMATION SUR LE BÂTIMENT EXISTANT

Construction :  Existante  Projetée

Occupation :  Annuelle  Saisonnière

Superficie : \_\_\_\_\_

Nombre de chambres à coucher  1  2  3  4  5  6

Si bâtiment autre que résidentiel, débit total quotidien : \_\_\_\_\_

### EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire

Requérant

Entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° RBQ : \_\_\_\_\_

**CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX**

Date prévue : début des travaux : \_\_\_\_\_ Estimation des coûts : \_\_\_\_\_  
fin des travaux : \_\_\_\_\_

**SIGNATURE ET DATE**

Nom en lettre moulée : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR**

**Formulaire** de demande de certificat dûment rempli.

**Procuration** (*si vous n'êtes pas propriétaire*).

**Étude de caractérisation du site, du sol, des plans et devis**

Cette étude doit être réalisée par un membre d'un ordre professionnel, comme prévu dans le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q - 2, r.22).

**Notes :**

Afin de valider la conformité du projet avec la réglementation municipale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement se réserve le droit d'exiger toute autre information, plan ou document.

Tout document manquant ou incomplet peut retarder l'obtention du certificat.

*Cette demande ne constitue en aucun cas une autorisation de débiter les travaux.*